



Programme de surveillance de la diarrhée épidémique porcine et du deltacoronavirus

DESCRIPTION

Le Programme de surveillance de la diarrhée épidémique porcine et du deltacoronavirus porcine est offert aux médecins vétérinaires praticiens et à leur clientèle. Il vise à détecter la présence du virus chez les animaux suspects et dans l'environnement des sites d'élevage positifs ou jugés à risque afin d'appuyer la mise en œuvre des plans d'action et de communication du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP). L'objectif principal est d'éviter la propagation de la maladie à d'autres élevages.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être jugé admissible au programme, le cas soumis doit correspondre à l'une ou l'autre des situations suivantes :

- porcs suspects de tout âge présentant des signes de diarrhée et/ou de vomissements;
- porcs ayant possiblement été en contact avec le virus (par exemple, durant le transport ou par une source d'approvisionnement) ou provenant d'une zone ou d'une région à risque;
- porcs de tout âge dans un élevage infecté, suspect ou dans une zone à risque;
- Échantillons de l'environnement des remorques ou des lieux d'élevage jugés à risque lors d'une enquête menée à la suite d'un résultat positif, par exemple dans le contexte d'une surveillance à l'abattoir ou du suivi d'un cas positif.

PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT ET D'ENVOI

Échantillons et quantité à prélever Prélèvements pour la PCR

Prélever des échantillons sur un maximum de trois animaux malades par envoi, quatre parcs pour les fluides oraux ou quatre sites pour les échantillons environnementaux. Ne pas soumettre d'échantillons composites.

- **Fèces fraîches** : prélever des fèces (idéalement entre 1 et 10 ml) chez un animal vivant non traité qui a la diarrhée depuis moins de 24 heures.
- **Écouvillons rectaux** : utiliser des écouvillons adéquats pour les analyses par PCR (par exemple, avec un bout en polyester et un manche en plastique). Les écouvillons peuvent être transférés dans un milieu de transport viral (par exemple, un milieu de transport UTM de Copan) ou dans 2,5 ml de solution saline. Agiter vigoureusement l'écouvillon, l'essorer ensuite sur les parois et le jeter.
- **Petits intestins** : prélever les intestins rapidement après la mort de l'animal (segment d'iléon ou de jéjunum d'environ 10 cm).
- **Fluides oraux** : installer dans les parcs des cordes tout en coton à la hauteur des épaules des animaux (éviter le contact avec l'eau, la nourriture ou le plancher). Laisser les animaux les mâchouiller pendant environ 20 à 30 minutes. Prendre 1 corde par parc de 20-

25 animaux avec un minimum de 5 animaux. Déposer la portion humide de la corde dans un sac de plastique. Couper le coin du sac, tordre la corde à travers le sac et récupérer la portion liquide (10 ml suffisent) dans un autre contenant étanche, idéalement un tube vissé de 15 ml.

- **Environnement** : utiliser des lingettes imbibées d'eau distillée. Passer la lingette sur la surface à échantillonner et la déposer dans un sac de plastique. Couper le coin du sac, essorer la lingette à travers le sac et laisser s'écouler le contenu dans le tube (10 ml suffisent).

Échantillons à éviter ou non acceptés

Ne pas déposer les échantillons de fèces directement dans un sac de plastique refermable (risque de fuite et de contamination).

En dernier recours, des écouvillons secs peuvent également être envoyés dans des tubes secs.

Ne pas utiliser de milieux de transport pour les bactéries, tels que le milieu Stuart.

Conservation des échantillons avant l'expédition

Tous les échantillons doivent être déposés dans un contenant stérile, étanche et sur lequel le contenu est bien indiqué. Si l'échantillon est liquide, utiliser des tubes de 15 ml bien vissés.

Toujours garder les échantillons au frais.

Conditionnement et expédition des échantillons

Il est possible de venir porter les échantillons directement au Laboratoire de santé animale de **Saint-Hyacinthe** ou d'utiliser le service de

messagerie Dicom Express. Cocher « Port dû » sur le connaissance.

Les échantillons acheminés au Laboratoire de santé animale à Québec seront transférés au Laboratoire de santé animale de Saint-Hyacinthe pour analyse.

Seuls les échantillons reçus au Laboratoire de santé animale du MAPAQ seront acceptés dans le cadre de ce programme.

Faire parvenir les échantillons au laboratoire dans les 24 heures suivant le prélèvement.

Toujours garder les échantillons au frais durant le transport.

Préparer l'envoi selon la [méthode du triple emballage](#) et apposer une étiquette UN3373 sur l'emballage extérieur.

Jours d'expédition au laboratoire

Du lundi au jeudi avant 16 h 00 (si les échantillons sont apportés directement au laboratoire, il est également possible de venir le vendredi, avant 16 h 00).

Formulaire à expédier avec les échantillons

Remplir le formulaire de demande d'analyse du MAPAQ en y inscrivant le renseignement suivant : « 0731 – Diarrhée épidémique porcine et deltacoronavirus porcine ».

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Formulairedemandedanalyses.pdf>

Coordonnées de la personne responsable du programme

Pour toute question relative aux critères d'admissibilité, communiquer avec :

Dre Claudia-Gagné Fortin, responsable du Réseau porcine

Téléphone : 418 558-3904 ou
1 844 ANIMAUX

Courriel : claudia.gagne-fortin@mapaq.gouv.qc.ca

Pour toute question relative aux échantillons ou à l'interprétation des résultats, communiquer avec le Laboratoire de santé animale, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Coordonnées et adresse de livraison

**Laboratoire de santé animale (Saint-Hyacinthe)
au Complexe de diagnostic et
d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec**

3220, rue Sicotte

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Téléphone : 450 778-6542, poste 5810

Sans frais : 1 855 802-2329

Télécopieur : 450 778-6535

Courriel : LSA.SHY@mapaq.gouv.qc.ca

AIDE-MÉMOIRE

DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE ET DELTACORONAVIRUS PORCIN

ACTIONS À PRENDRE PAR UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE EN CAS DE FORTE SUSPICION DE DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE OU DE DELTACORONAVIRUS PORCIN

Le présent document est un aide-mémoire à l'intention des médecins vétérinaires praticiens quant aux premières actions à prendre s'ils soupçonnent un cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) ou de deltacoronavirus porcine (DCVP). Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) fourniront des instructions et des recommandations plus complètes s'il advient que le cas est confirmé.

1. Avant de quitter les lieux d'élevage, signaler le cas suspect au responsable du Réseau porcine du MAPAQ et demander à l'éleveur de faire une déclaration (volontaire) à l'EQSP ou d'obtenir son autorisation pour que vous puissiez la faire en son nom.

POUR SIGNALER LE CAS AU MAPAQ :

Claudia Gagné-Fortin, responsable du Réseau porcine
Téléphone (bureau) : 418 380-2100, poste 3921
Cellulaire : 418 558-3904
Courriel : claudia.gagne-fortin@mapaq.gouv.qc.ca
Centrale de signalement : 1 844 ANIMAUX

POUR SIGNALER LE CAS À L'EQSP :

Martin Pelletier, coordonnateur de l'EQSP
Téléphone (bureau) : 450 679-0540, poste 8697
Cellulaire : 514 292-6165
Télécopie : 450 463-5229
Courriel : mpelletier@eqsp.ca
Ligne d'urgence : 1 866 218-3042

2. Prélever les échantillons appropriés et les soumettre dans les plus brefs délais au Laboratoire de santé animale du MAPAQ à Saint-Hyacinthe afin de confirmer le diagnostic.
3. Voir à ce que l'éleveur mette en place des mesures de bioconfinement appropriées jusqu'au moment de la confirmation du diagnostic.
4. S'assurer de quitter les lieux d'élevage sans propager le virus. Ainsi, porter une attention particulière à la propreté :
 - des mains, des vêtements et des chaussures;
 - de l'équipement, du matériel et des documents.
5. Éviter de visiter tout autre élevage porcine ou tout lieu lié à la production porcine tant que le véhicule (intérieur et extérieur) ainsi que les vêtements portés sur les lieux de l'élevage n'ont pas été nettoyés.
6. Consulter les plans d'action de l'EQSP et du MAPAQ concernant les actions à prendre lorsqu'un cas de DEP est confirmé.

